

LA MONTAGNE

Une motion votée contre le projet éolien

- **GUMOND**

Publié le 24/01/2021

Lors du dernier Conseil municipal, les dossiers suivants ont été discutés.

Terrains. Concernant les demandes dérogatoires des terrains situés au Breuil et à Graffeuille, ces projets peuvent être autorisés après délibération du Conseil municipal, qui devra être soumise à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Emplois. Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires. Les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.

Projet éolien. Suite à la réception d'une lettre adressée par le promoteur éolien, le Conseil municipal a décidé de voter la motion suivante : refus du projet du parc éolien de Saint-Paul et de Champagnac-la-Prune.

Questions diverses. Le programme local de l'Habitat, la réparation de l'arbre de relevage du tracteur, l'entretien de la voirie, le retour des commissions de Tulle Agglo, le compte rendu de réunion du Syndicat des Deux Vallées, la prolongation du CDD de la secrétaire de mairie pour un an, la ligne de trésorerie et la dégradation et la réparation des toilettes publiques ont été abordés.

- **GUMOND**